

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Avis n°2025-004

Consultation dématérialisée du 29 janvier au 27 février 2025

Avis du CSRPN relatif à l'inventaire de patrimoine géologique Hauts-de-France

L'inventaire national du patrimoine géologique (INPG) fait partie intégrante de l'inventaire du patrimoine naturel (Art. L411-1 A du Code de l'environnement). Les DREAL pilotent l'inventaire à l'échelle régionale et s'appuient sur la Commission Régionale du Patrimoine Géologique « CRPG » (émanation « géologique » du CSRPN). Elles peuvent également s'adjoindre un secrétariat scientifique. C'est le cas en région Hauts-de-France où ce rôle est assuré par le CEN Hauts-de-France. Le CSRPN assure la validation régionale de l'inventaire avant la transmission au MNHN pour la validation nationale (« Vade-mecum pour l'inventaire du Patrimoine géologique national »)

Contexte

Dans le cadre de l'actualisation en continu de l'inventaire du patrimoine géologique et suite à la consultation de la CRPG qui a émis trois avis favorables (cités entre parenthèse) sont soumises à la validation du CSRPN :

- Des fiches créées (Avis_CRPG_2024_03_IRPG_HDF) :
 - HDF0010 – Collections houillères du Centre historique minier de Lewarde ;
 - HDF0011 – Collections géologiques de l'Institut catholique de Lille ;
 - HDF0012 – Point de vue sur la boutonnière du Pays de Bray depuis le Mont Sainte-Hélène à Saint-Pierre-ès-Champs ;
- Des fiches modifiées (Avis_CRPG_2024_03_IRPG_HDF) :
 - NPC0035 – Monticules de boue calcaire frasniens des anciennes carrières de Château-Gaillard ;
 - NPC0051 – Sources artésiennes et trous sans fond dans la région d'Ardres ;
 - PIC0098 – La craie campanienne de la carrière de Courbes ;
- Des modifications en masse des fiches de l'inventaire suite au changement d'application de saisie (de IGéotope à InvenTerre) :
 - remplissage d'un nouveau champ : description succincte (Avis_CRPG_2024_02_IRPG_HDF) ;
 - corrections de concaténations, suppressions ou multiplications malheureuses des champs « Intérêts pédagogiques », « Menaces anthropiques » et « Vulnérabilités naturelles » (Avis_CRPG_2025_01_IRPG_HDF) ;
 - modifications de longueur de champs requérant des adaptations de rédaction (Avis_CRPG_2025_01_IRPG_HDF).

Avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Hauts-de-France

Suite à la consultation dématérialisée du 28 janvier au 12 février 2025 (phase de délibération du 29 janvier au 12 février et phase de vote du 13 au 17 février), le CSRPN émet un avis favorable sur l'intégralité des modifications citées ci-dessus de l'inventaire régional du patrimoine géologique des Hauts-de-France sous réserve de la prise en compte des remarques faites lors de la phase de délibération.

Fait le 28 février 2025
À Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI